

Séance du 17 juillet 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du délégué local des élus pour l'adhésion au CNAS

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 14

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,
14. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
3. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
4. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
5. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
6. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
7. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
9. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
10. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
11. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
13. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17

2026-05-55 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du délégué local des élus pour

au CNAS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le titre IV « délégations départementales et organisation régionale » du règlement de fonctionnement du CNAS et notamment son article 27-1 ;

Vu la délibération n°2018-05-59 du 29 novembre 2018 relative à la politique d'action sociale du CDG74 et à l'adhésion au CNAS,

Vu la délibération n°2026-04-32 relative à l'installation du nouveau conseil d'administration du CDG74, en date du 10 juillet 2026 ;

Considérant que le CDG74 a décidé d'adhérer au CNAS pour offrir des prestations sociales aux agents ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil d'administration, de désigner le délégué local des élus représentant le CDG74 ;

Considérant que le délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue à moins que le Conseil d'administration ne décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Monsieur le Président indique aux membres du conseil d'administration que le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme de portée nationale qui a pour objet, au titre de l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales, EPCI et autres structures éligibles, et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Président précise aux membres du conseil d'administration que lors de la séance du 29 novembre 2018, le principe de l'adhésion du CDG74 au CNAS avait été validé à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d'en faire profiter les agents, en parallèle notamment des actions portées par l'Amicale du personnel.

Dans le cadre de cette adhésion, la durée du mandat des délégués locaux étant calquée sur la durée de mandat des élus, le CNAS demande la désignation d'un délégué local parmi les élus pour représenter le CDG74 en sa qualité d'adhérent lors des assemblées générales du CNAS.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures. Se sont portés volontaires :

- Mme Claudine FAUDOT, comme titulaire
- Mme Brigitte GONDOUIN, comme suppléante.

Les délégués ont un rôle à la fois d'ambassadeurs du CDG auprès des décideurs locaux, du personnel de leur structure, et les représentants de leur territoire. Ils peuvent également s'impliquer dans la vie de l'association en se portant candidat au bureau de leur délégation départementale et au conseil d'administration. Une fois les délégués désignés, leurs noms et coordonnées sont enregistrés par le correspondant CNAS du CDG dans l'espace « Structure territoriale » de cnas.fr.

Le Conseil d'administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

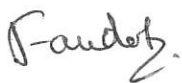
DESIGNE, en application des votes, comme délégués locaux élus au CNAS :

- Mme Claudine FAUDOT, comme titulaire
- Mme Brigitte GONDOUIN, comme suppléante,

AUTORISE Monsieur le Président, à désigner un membre du personnel bénéficiaire en qualité de « délégué local des agents » et son suppléant, pour représenter le CDG74 auprès du CNAS.

**Fait à Annecy,
Le 17 juillet 2026**

Le secrétaire de séance,



Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17.07.2026
- La publication par voie électronique le : 17.07.2026

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17